

RAPPORT FINANCIER 2014

Présenté par M. Daniel Percheron Président du Conseil régional

sur rapport de M. Rudy Elegeest Vice-Président du Conseil régional Chargé des Finances, de l'Europe et de la Rénovation Urbaine

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 17 ET 18 JUIN 2015

ÉDITO

La lecture du rapport financier 2014 met en exergue les principes directeurs de la stratégie budgétaire et financière poursuivie par la Région depuis plusieurs années :

- le gel, pour la troisième année consécutive, du tarif régional applicable aux certificats d'immatriculation, qui traduit l'effort de modération fiscale auquel s'est astreint la collectivité afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants ;
- la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses, intégrant les enjeux de transformation écologique et sociale et de nature à répondre aux besoins des habitants, des usagers du service public et des territoires ;
- la préservation de la capacité d'autofinancement de la collectivité, grâce à ses ressources propres, au service d'un niveau élevé d'investissement.

Tandis que le budget est un acte de prévisions et d'autorisations, le rapport financier offre une vision précise de l'exécution des dépenses et des recettes. Il constitue donc le meilleur document pour analyser la situation budgétaire et financière de la Région. À cet égard, malgré le changement d'échelle intervenu suite aux transferts de compétences de la loi du 13 août 2004 – le budget régional a quasiment doublé sur la période – et le bouleversement du panier de ressources consécutif à la suppression, le 1^{er} janvier 2011, de la taxe professionnelle, la situation financière de la collectivité est restée saine.

Si l'encours de dette a augmenté au cours des dix dernières années, il convient de rappeler que celui-ci n'a jamais comporté d'emprunt " toxique" et que son taux global est très performant (2,72%). Il est important de constater que ce financement externe, qu'il soit bancaire ou obligataire, n'a couvert en moyenne qu'un tiers de l'effort significatif d'investissement régional, qui s'est élevé, au total, à 5,7Mds€ depuis 2004.

Caractéristique du nouveau paradigme financier régional, la contrainte sur les ressources s'est encore accrue. Quasiment stables en 2013, les recettes de fonctionnement se sont contractées de 0,3% sous l'effet conjugué de :

- la persistance d'une situation économique et sociale difficile, synonyme de recettes fiscales atones ;
- l'enclenchement d'un processus de baisse importante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de la contribution de la collectivité à l'effort de redressement des comptes publics nationaux.

Dans ce contexte très particulier, la Région s'est efforcée de tenir le cap qu'elle s'est fixée, tout en continuant de porter ses revendications au niveau national. Des signes de prise en compte ont pu apparaître récemment :

- la Cour des comptes a reconnu, en octobre 2014, que la structure des ressources régionales était inadaptée depuis la réforme de la taxe professionnelle ;
- le Gouvernement a annoncé l'ouverture du chantier de la péréquation, dont les reversements (DGF, CVAE) ne viennent corriger actuellement qu'à peine 1% des recettes perçues par notre Région alors même que celle-ci a été la plus pénalisée par le choc des ressources de 2011.

Une fois encore, notre collectivité est allée au maximum de ce qui lui était possible de faire de manière financièrement soutenable, afin de relever les défis auxquels sont confrontés le territoire, les habitants et plus particulièrement la jeunesse régionale.

Le rapport financier 2014 pose des bases saines pour construire la Nouvelle Région qui résultera de la fusion du Nord-Pas de Calais et de la Picardie à l'horizon du 1^{er} janvier 2016.



M. Daniel PERCHERON
Président du Conseil régional



M. Rudy ELEGEEST Vice-Président chargé des Finances de l'Europe et de la Rénovation Urbaine

SOMMAIRE

GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS	4
- Grandes masses budgétaires 2014 - Ratios budgétaires et financiers stratégiques	
- Grands équilibres financiers depuis 10 ans	
RECETTES	8
- Fonctionnement - Investissement	
DÉPENSES	11
- Fonctionnement	
- Investissement (hors remboursement du capital de la dette)	
- Dépenses d'intervention	14
GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	16
DETTE GARANTIE	19
DEUX REGARDS EXTÉRIEURS	19
STOCK DES AUTORISATIONS PLURIANNUELLES	20
FONDS EUROPÉENS	21
RATIOS ATR	22
DÉMATÉRIALISATION DE LA CHAÎNE COMPTABLE	22
LEXIQUE	23

GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

Les équilibres financiers de la Région Nord-Pas de Calais traduisent à la fois l'ambition contracyclique de son action et un souci d'adaptation du cadre budgétaire au nouveau paradigme issu de la suppression de la taxe professionnelle et de la diminution des concours financiers versés par l'État.

Grandes masses budgétaires 2014

En 2014, les recettes régionales (hors mouvements d'ordre, gestion active de la dette et résultats reportés) se sont établies à 1 876,8 M€, en baisse de 0,5% par rapport au compte administratif 2013. Les recettes réelles de fonctionnement, qui représentent 82% des recettes totales, ont diminué de 0,3%, passant de 1 542,2 M€ à 1 538,1 M€ sur un an. La contraction des recettes d'investissement est plus forte, de l'ordre de 5,5%, à 168,7 M€ (contre 178,5 M€ en 2013). Compte tenu de l'inflation (0,5%), la perte de recettes, en volume, atteint 18,8 M€.

Si des facteurs conjoncturels, tels que le recul inédit du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), peuvent être invoqués, le mouvement reflète les dynamiques structurelles qui sous-tendent le paradigme financier régional qui a émergé depuis 2011 : perte de rendement fiscal, poids croissant des dotations versées par l'État, gelées en valeur dans un premier temps puis réduites pour la première fois en 2014.

Dès lors, l'enjeu pour la collectivité porte sur le rythme et les modalités d'adaptation de sa capacité d'intervention au phénomène de baisse régulière et cumulative de ses recettes.

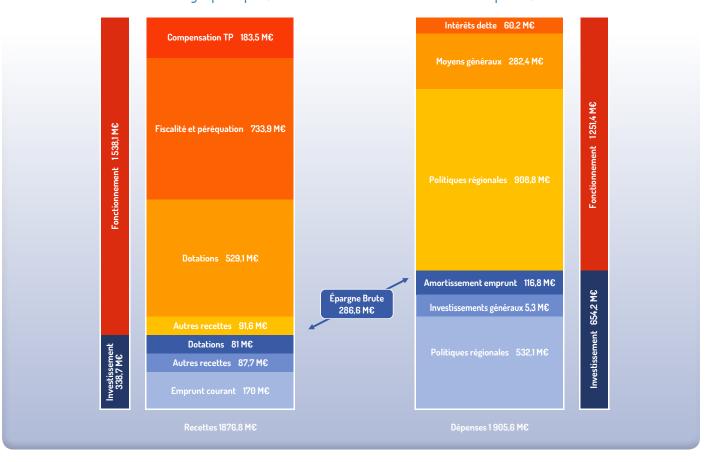
La Région Nord-Pas de Calais apporte deux réponses complémentaires :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, appréciée à l'aune du rythme tendanciel de consommation des crédits ;
- un effort d'investissement volontairement contracyclique, reflet du rôle de chef de file joué par la Région en matière de développement économique et d'emploi.

En 2014, les dépenses de gestion (dépenses de fonctionnement hors frais financiers) se sont établies à 1 191,2 M€, soit une hausse en valeur de 1,2% comparé au compte administratif 2013 – seulement 0,7% en volume. Ainsi, la Région s'est rapprochée d'un gel des dépenses de fonctionnement pour faire face à la diminution de ses recettes et s'est, en tout état de cause, écartée du niveau tendanciel d'évolution de la dépense tel qu'il résulte notamment des chiffres hors effets de périmètre constatés depuis le début du cycle budgétaire initié en 2004.

En 2014, les dépenses d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, ont crû de 4,2%, ce qui équivaut à un effort supplémentaire de 21,9 M€. La Région a voulu ainsi consolider son action contracyclique en faveur des territoires, des habitants, des usagers du service public et des entreprises.

Budget principal (hors mouvements d'ordre et résultats reportés)



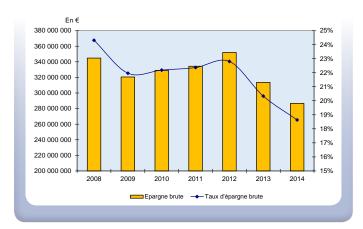
Ratios budgétaires et financiers stratégiques

Épargne brute

En 2014, la Région a dégagé une épargne brute de 286,7 M€, représentant 18,6% de ses recettes réelles de fonctionnement.

Ce niveau, relativement élevé, est nécessaire car :

- les régions bénéficient de ressources fiscales assises sur des flux, et non des stocks, ce qui les expose à des aléas conjoncturels ;
- une baisse importante et cumulative des concours financiers versés par l'État est programmée pour les années à venir ;
- les régions ne disposent pas d'autonomie fiscale permettant, le cas échéant, d'ajuster le rendement des recettes ;
- l'investissement correspond, pour l'essentiel, à des dépenses obligatoires sous maîtrise d'ouvrage (transports, lycées...) et comprend donc un socle incompressible important.

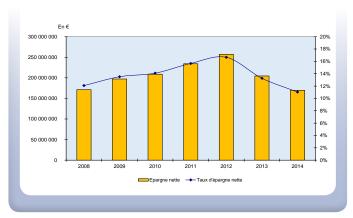


Épargne nette

L'épargne nette a atteint 169,8 M€ en 2014 contre 204,5 M€ au compte administratif 2013, soit une perte brute de 34,7 M€. Le taux d'épargne nette de la collectivité est passé de 13,3% à 11% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce mouvement s'explique, d'une part, par la diminution de l'épargne brute, qui résulte elle-même de la décorrélation entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, d'autre part par le rehaussement du niveau de remboursement en capital de la dette (+7,8M€).

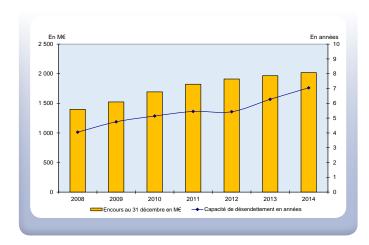
L'épargne nette représente, à égalité avec l'emprunt, la première source de financement des investissements régionaux.



Capacité dynamique de désendettement

La capacité dynamique de désendettement de la Région est de 7,1 ans. Elle reste substantiellement inférieure au seuil d'alerte communément fixé à 10 ans.

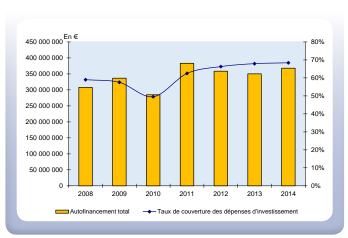
La hausse de ce ratio par rapport à 2013 résulte, avant tout, de la contraction de l'épargne brute, plus marginalement de l'évolution de l'encours de la dette. Schématiquement, elle s'explique donc plus par la pression à la baisse exercée par le contexte national sur les recettes de fonctionnement que par l'option volontariste de la Région en faveur d'un effort soutenu d'investissement.



Autofinancement de l'investissement

En 2014, le taux d'autofinancement des dépenses d'investissement a atteint 68,4%. Ce niveau est supérieur de près de 20 points au creux de 2010 (49,5%). En lissant les effets de variations annuelles sur plusieurs exercices, la moyenne 2012-2014 (67,5%) est supérieure de 11 points à celle du cycle triennal précédent 2009-2011 (56,5%).

Cet indicateur souligne le caractère soutenable de l'effort d'investissement 2014 sous réserve d'une stabilisation de l'épargne. Il est schématiquement financé par un tiers d'épargne nette, un tiers de recettes d'investissement et un tiers d'emprunt.



Grands équilibres financiers depuis 10 ans

EN EUROS	2004	2005	2006	2007
MESURE DE LA CAPACITÉ D'ÉPARGNE				
Recettes réelles de fonctionnement	929 934 541,6	1 086 920 068,5	1 139 676 254,5	1 337 926 948,5
- Dépenses réelles de fonctionnement	732 392 235,0	758 452 338,5	817 911 056,9	1 024 089 938,6
= Épargne brute	197 542 306,7	328 467 730,0	321 765 197,6	313 837 009,9
- Amortissement de la dette ⁽¹⁾	96 474 915,6	132 709 975,1	156 154 856,2	118 987 122,3
(pour mémoire, opérations neutres de gestion de la dette)	156 751 221,5	167 898 123,5	200 013 396,4	111 681 024,0
= Épargne nette	101 067 391,1	195 757 754,9	165 610 341,4	194 849 887,6
MESURE DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	440 016 368,6	415 167 492,2	434 446 656,5	487 584 134,6
- Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	90 067 269,3	101 217 099,0	78 108 885,2	97 907 548,2
= Besoin de financement de l'investissement	349 949 099,3	313 950 393,2	356 337 771,3	389 676 586,4
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT				
Épargne nette	101 067 391,1	195 757 754,9	165 610 341,4	194 849 887,6
- Besoin de financement de l'investissement	349 949 099,3	313 950 393,2	356 337 771,3	389 676 586,4
+ Emprunt	256 959 375,9	170 426 027,0	201 201 068,9	204 865 000,0
(pour mémoire, opérations neutres de gestion de la dette)	156 751 221,5	167 898 123,5	200 013 396,4	111 681 024,0
= Résultat propre de l'exercice	8 077 667,7	52 233 388,7	10 473 639,0	10 038 301,2
MESURE DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT				
Résultat antérieur (2)	12 105 750,9	20 183 418,6	72 416 807,3	82 890 446,3
+ Résultat propre de l'exercice	8 077 667,7	52 233 388,7	10 473 639,0	10 038 301,2
= Résultat cumulé	20 183 418,6	72 416 807,3	82 890 446,3	92 928 747,5
- Restes à réaliser - Dépenses	26 061 290,5	48 248 424,6	55 689 347,8	49 164 055,5
+ Restes à réaliser - Recettes	5 969 522,6	0,0	0,0	0,0
Retraitement du résultat suite à la modification de la comptabilisation des ICNE				-5 123 755,1
= Résultat cumulé après prise en compte des restes à réaliser	91 650,6	24 168 382,6	27 201 098,5	38 640 936,8

⁽¹⁾ Hors METP et ICADE pour les exercices 2006 et 2007

⁽²⁾ En 2012 et 2013, le résultat antérieur intègre la reprise du Syndicat des Eco-gardes

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1 418 117 134,8	1 459 406 257,1	1 482 813 293,1	1 494 614 682,4	1 543 453 328,7	1 542 211 522,9	1 538 052 620,2
1 073 333 204,3	1 138 808 839,1	1 153 786 452,1	1 160 291 746,3	1 191 463 743,5	1 228 605 370,8	1 251 415 202,8
344 783 930,5	320 597 418,0	329 026 841,0	334 322 936,1	351 989 585,2	313 606 152,1	286 637 417,4
173 442 456,4	123 378 827,4	120 133 009,7	100 130 741,2	94 775 548,4	109 064 960,9	116 849 944,6
144 684 102,5	0,0	38 000 000,0	290 000 000,0	35 603 100,0	215 623 204,9	162 522 459,8
171 341 474,1	197 218 590,6	208 893 831,3	234 192 194,9	257 214 036,8	204 541 191,2	169 787 472,9
521 796 207,5	584 865 596,2	574 689 784,6	613 161 502,9	540 590 334,3	515 507 041,6	537 442 986,2
101 404 783,7	134 879 714,2	117 939 461,2	108 217 544,7	100 397 501,1	178 520 529,8	168 775 042,5
420 391 423,8	449 985 882,1	456 750 323,4	504 943 958,1	440 192 833,2	336 986 511,9	368 667 943,7
1						
171 341 474,1	197 218 590,6	208 893 831,3	234 192 194,9	257 214 036,8	204 541 191,2	169 787 472,9
420 391 423,8	449 985 882,1	456 750 323,4	504 943 958,1	440 192 833,2	336 986 511,9	368 667 943,7
213 924 075,2	248 369 453,0	290 000 000,0	230 000 000,0	182 195 740,0	165 400 000,0	170 000 000,0
144 684 102,5	0,0	38 000 000,0	290 000 000,0	35 603 100,0	215 623 204,9	162 522 459,8
-35 125 874,5	-4 397 838,5	42 143 507,8	-40 751 763,2	-783 056,4	32 954 679,4	-28 880 470,8
87 804 992,4	52 679 117,8	48 281 279,4	90 424 787,2	49 371 031,7	49 473 723,5	82 428 402,9
-35 125 874,5	-4 397 838,5	42 143 507,8	-40 751 763,2	-783 056,4	32 954 679,4	-28 880 470,8
52 679 117,8	48 281 279,4	90 424 787,2	49 673 024,0	48 587 975,3	82 428 402,9	53 547 932,1
18 953 848,7	73 796 508,8	77 654 089,4	89 438 036,5	107 259 094,7	114 412 911,7	105 930 970,9
0,0	55 181 029,6	57 662 662,1	65 828 827,0	76 229 896,0	82 142 769,4	55 649 317,8
33 725 269,1	29 665 800,2	70 433 359,9	26 063 814,5	17 558 776,6	50 128 260,5	3 266 278,9

RECETTES

En 2014, les recettes se sont élevées à 1 876,8 M€, en diminution de 0,5% par rapport au compte administratif 2013. Elles se composent de recettes définitives et d'une recette appelant un remboursement, à savoir l'emprunt.

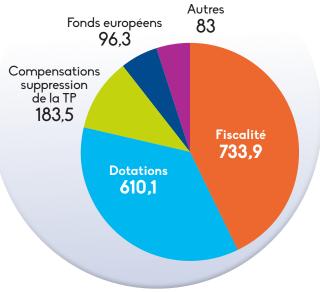
Si l'emprunt mobilisé a crû de 2,8% pour accompagner l'effort d'investissement porté par la collectivité, les recettes définitives (1 706,8 M€) ont connu un double repli :

- en fonctionnement, à 1 538,1 M€ (-0,3%), compte tenu de l'évolution structurelle du cadre budgétaire et financier ;
- en investissement, à 168,7 M€ (-5,5%), après le point haut atteint en 2013.

Afin de mesurer l'ampleur de l'impact de la perte de recettes sur le budget régional, il convient de noter que la diminution de 14 M€ constatée entre 2013 et 2014 correspond à :

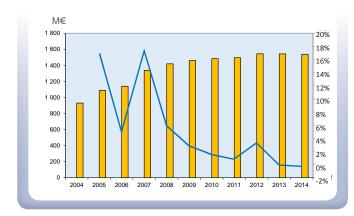
- 91% du reversement de péréquation CVAE en faveur du Nord-Pas de Calais ;
- plus que le budget de fonctionnement en faveur des sports (13,4 M€);
- un tiers des crédits de fonctionnement dédiés à la culture (43 M€).

Recettes de fonctionnement et d'investissement (en M€)



Fonctionnement

Évolution des recettes de fonctionnement

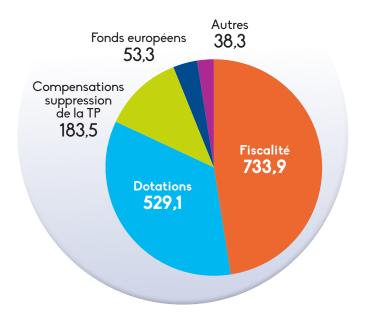


Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 538,1 M€ en 2014.

Comparé à 2011, les recettes de fonctionnement en volume (i.e. hors inflation) ont diminué de 2,6%. Il s'agit d'un des fondamentaux du paradigme financier régional issu de la mise en place du nouveau panier de ressources post-taxe professionnelle : la baisse lente mais continue des recettes.

Au-delà de ce contexte structurel, la contribution des collectivités territoriales – et notamment des régions, au redressement des finances publiques, telle qu'elle résulte de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, a vocation à amplifier ce phénomène.

Recettes de fonctionnement (en M€)

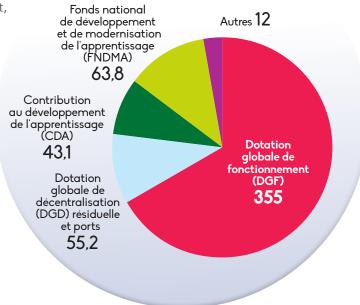


D'un point de vue statique, les recettes de fonctionnement de la Région se caractérisent par :

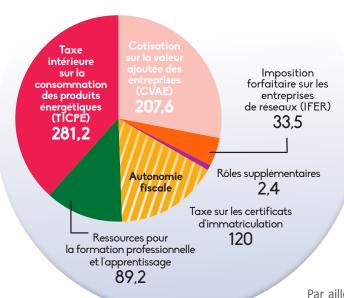
- une part élevée des concours financiers versés par l'État, alors même que ces derniers font l'objet d'une réfaction pour la première année (DGF forfaitaire : -12,5 M€), au détriment des recettes fiscales ;
- une autonomie fiscale circonscrite à moins de 10% des recettes (contre plus d'un tiers en 2009) ;
- la présence exclusive de ressources fiscales volatiles, assises sur des flux (valeur ajoutée des entreprises, consommation de carburants, immatriculations de véhicules).

Les recettes se répartissent de manière quasi égale entre la fiscalité et les dotations versées.

Dotations de fonctionnement (en M€)



Recettes fiscales (en M€)



Les recettes fiscales se sont élevées à 733,9 M€. En dehors de la fraction modulable de Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (32,9 M€) et de la majoration au titre de la TICPE dite "Grenelle" (36,3M€) qui ne peuvent qu'être revus à la baisse, la Région ne dispose de marge de manœuvre que sur la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation (120 M€), soit 7,8% des recettes réelles de fonctionnement. Dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des ménages, le tarif unitaire de 45€ par cheval vapeur a été gelé pour la troisième année consécutive. Les taux de CVAE et des IFER sont fixés quant à eux par l'État, ainsi que les frais de gestion des impôts directs locaux perçus pour la première fois depuis le 1er janvier 2014.

Par ailleurs, les ressources fiscales régionales sont assises sur des flux, et non sur des stocks, ce qui engendre une certaine volatilité du rendement :

• la CVAE (hors fonds de péréquation), qui est assise sur la valeur ajoutée de l'entreprise au cours de l'année d'imposition, a diminué de 2,9%, à 192,3M€;

- la taxe sur les certificats d'immatriculation (120 M€) dépend du nombre de cartes grises de l'année et de la puissance fiscale des véhicules ;
- le produit de la TICPE modulable (69,2 M€) est fonction des volumes de carburants consommés sur le territoire.

Seuls les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER) et les frais de gestion des impôts locaux sont assis sur des stocks : le matériel roulant ferroviaire et les répartiteurs principaux pour les premières (33,5 M€) ; les assiettes de CVAE, de taxe d'habitation et de taxes foncières pour les seconds (55,5 M€).

De leur côté, les concours de l'État ont atteint 712,5 M€. La Dotation générale de décentralisation (DGD) "formation professionnelle et apprentissage" a été remplacée par des ressources fiscales, et notamment une part de TICPE ainsi que des frais de gestion des impôts directs locaux. Nonobstant cet effet périmètre, les concours de l'État sont intrinsèquement en baisse, pour deux raisons :

- la participation de la Région à l'effort national de réduction des déficits publics, via la réfaction inédite de 12,5 M€ (-3,3%) de la part forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement (DGF);
- la marge d'ajustement que représentent les allocations compensatrices de fiscalité directe locale dans les projets de loi de finances, aboutissant cette année à une notification inférieure de 6,9% à celle de 2013.

Les recettes de fonctionnement hors fiscalité et concours de l'État se sont établies à 91,5 M€ en 2014, dont 53,3 M€ au titre des fonds européens (subvention globale FEDER et FSE).

Péréquation

En 2014, la Région Nord-Pas de Calais a bénéficié de 23,2 M€ de péréquation, dont :

- 15,4 M€ de CVAE (péréquation horizontale);
- 7,8 M€ de DGF (péréquation verticale).

La péréquation résulte d'une exigence constitutionnelle : l'article 72-2 de la Constitution dispose dans son alinéa 5 que "la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales".

De fait, la péréquation vise à concilier libre administration des collectivités territoriales et égalité républicaine. Tandis que les ressources et les besoins en matière d'action publique sont très hétérogènes selon les territoires, la décentralisation pourrait comporter une dynamique inégalitaire que la péréquation a pour objet de contrecarrer.

Il est généralement établi une distinction entre péréquation verticale et péréquation horizontale. Alors que la péréquation verticale (DGF) repose sur une modulation des concours de l'État en fonction des ressources et des charges des collectivités, la péréquation horizontale (CVAE) consiste à mutualiser une partie des recettes fiscales pour les répartir selon des modalités plus justes.

La Région Nord-Pas de Calais bénéficie des deux types de mécanismes.

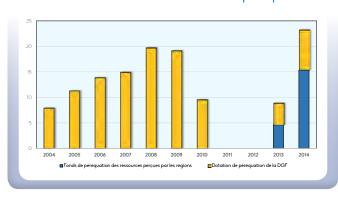
Entre 2013 et 2014, les versements de péréquation dont a bénéficié la Région ont été multipliés par 2,6. La hausse concerne à la fois le fonds de péréquation CVAE (+ 232,5%) et la dotation de péréquation DGF (+ 83,7%). Son ampleur confirme une trajectoire de normalisation. Alors que les montants attribués à la Région Nord-Pas de Calais, longtemps, n'ont pas été conformes à la situation relative de ses ressources et de ses charges, il existe une tendance de progression vers un niveau plus logique.

Techniquement, c'est essentiellement l'évolution relative du produit de la CVAE qui explique la hausse des ressources péréquées. Comme la CVAE du Nord-Pas de Calais connaît une évolution plus défavorable que celle des autres régions, elle bénéficie en contrepartie de mécanismes de solidarité.

Toutefois, les ressources issues de la péréquation représentent une part très limitée des ressources régionales. En 2014, en dépit de la hausse des montants en valeurs absolue, la péréquation s'est limitée à 1,5% des recettes de fonctionnement et 1,8% du sous-ensemble composé de la fiscalité et des dotations.

À cet égard, au-delà du perfectionnement des critères de la péréquation, l'enjeu prioritaire est la hausse des volumes concernés par la péréquation. Aujourd'hui, elle tend à se limiter à des montants symboliques.

Évolution des ressources issues de la péréquation



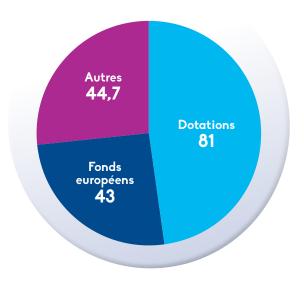
Investissement

Les recettes définitives d'investissement ont diminué de 5,5%, passant de 178,5 M€ à 168,7 M€. En neutralisant le rattrapage de fonds de compensation de la TVA (16,9 M€) constaté en 2013, les recettes définitives d'investissement affichent de fait une augmentation de 4,4%.

Les recettes définitives d'investissement se composent schématiquement :

- d'une moitié (48%) de dotations (81 M€);
- d'un quart (25,5%) de fonds européens (43 M€);
- d'un quart (26,5%) de recettes sectorielles (44,7 M€).

Ventilation des recettes d'investissement (en M€)



La structure est appelée à évoluer sous l'effet de la prise de responsabilité d'autorité de gestion des fonds européens par la Région suite à la loi du 27 janvier 2014.

Les recettes sectorielles connaissent des variations chaque année en fonction du calendrier des projets. Ainsi, on retrouve en 2014 une participation (3,1 M€) de l'Agence de l'eau à la continuité écologique des cours, une subvention (2,6 M€) de la Ville de Boulogne-sur-Mer à la reconstruction du quai des paquebots ou encore le concours financier (1,8 M€) de la Ville de Lens et de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin à la construction du musée du Louvre-Lens.

La part la plus stable des recettes définitives d'investissement est constituée des dotations :

- d'une part, pour 41,9 M€, la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) ayant pour objet la compensation du transfert de compétence opéré au cours des années 1980 ;
- d'autre part, pour 39,1 M€, le FCTVA qui dépend du niveau, constaté sur l'exercice précédent, des dépenses d'investissement au titre d'immobilisations et d'immobilisations en cours.

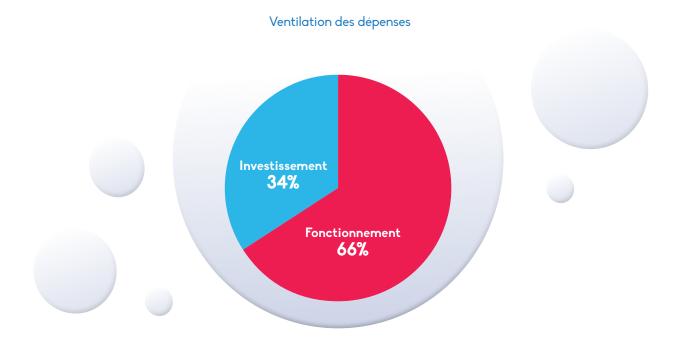
Le niveau des recettes définitives d'investissement, conjugué à la préservation d'une épargne nette suffisante, a permis de couvrir 2/3 de l'effort d'investissement. Le solde du besoin de financement a fait l'objet d'un emprunt (170 M€), dont le montant, bien que légèrement supérieur à celui de 2013, s'inscrit dans un effort de stabilisation de l'encours de dette engagé depuis 2012 : le montant moyen de l'emprunt mobilisé est passé de 256,1M€ entre 2009 et 2011 à 172,5 M€ sur le cycle 2012-2014.

DÉPENSES

En 2014, les dépenses régionales ont atteint 1 905,6 M€, soit une hausse de 2,8% par rapport au compte administratif 2013. Elles se composent aux 2/3 de dépenses de fonctionnement et d'1/3 de dépenses d'investissement.

La structure des dépenses atteste de l'importance accordée par la collectivité à l'investissement. Celle-ci se traduit également par la dynamique respective des deux catégories de dépenses. Entre 2013 et 2014, tandis que la croissance des dépenses de fonctionnement a été contenue à 1,9%, celle des dépenses d'investissement a été deux fois et demi supérieure (4,7%).

Au-delà de la répartition entre fonctionnement et investissement, la structure du budget régional exprime la volonté de maîtriser les moyens de l'institution et l'annuité de la dette pour privilégier les politiques publiques, dont bénéficient les usagers du service public, les habitants et les territoires. 1 440,9 M€ ont été consacrés aux dépenses d'intervention, soit 3/4 (75,6%) de l'ensemble des crédits.



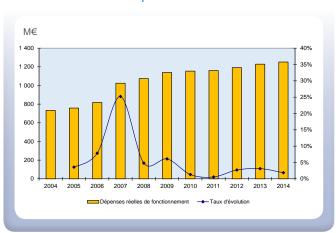
Fonctionnement

Le taux de croissance des dépenses de fonctionnement en 2014 s'inscrit dans la moyenne annuelle constatée depuis 2010, à 1,8%. En volume, c'est-à-dire en neutralisant l'inflation, les dépenses de fonctionnement sont stables : leur augmentation est limitée à 0,3% par an sur la période 2010-2014.

Entre 2013 et 2014, les dépenses de fonctionnement ont crû de 22,8 M€. Ce montant agrège des mouvements opposés. Toutefois, les évolutions peuvent être synthétisées de la manière suivante :

- en 2014, les dépenses supplémentaires au titre des fonds européens ont atteint 14,9 M€;
- les frais financiers ont augmenté de 8,4 M€ dont plus de la moitié en raison d'un changement d'écriture comptable ;
- les hausses résiduelles ont été compensées par des économies sur les autres secteurs.

Évolution des dépenses de fonctionnement



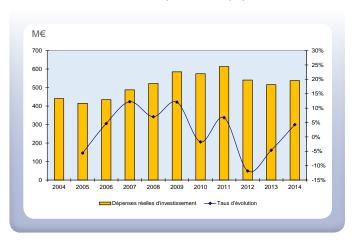
Investissement (hors remboursement du capital de la dette)

L'année 2014 a été marquée par un effort d'investissement soutenu, en hausse de 4,5%, à 532,1 M€ hors moyens de l'institution. L'accent a été mis sur les lycées et les grands projets régionaux, tels que l'Anneau de la mémoire (mémorial de Notre-Dame-de-Lorette) ou les bâtiments dédiés à l'Institut européen de génomique du diabète (EGID) et à la recherche sur le cancer.

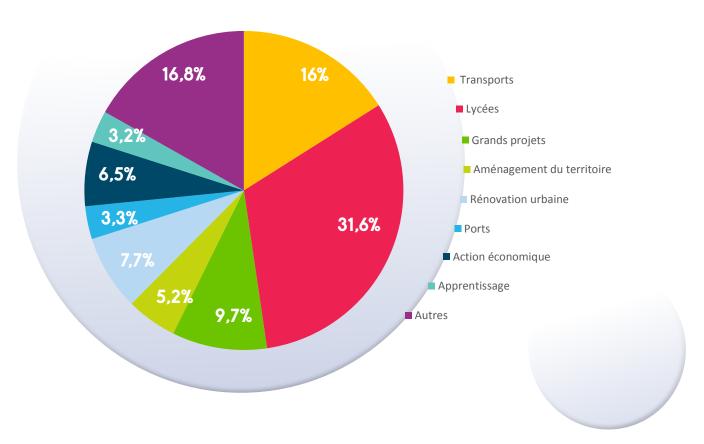
La trajectoire de moyen terme demeure celle d'un réajustement du niveau d'investissement pour tenir compte du repli de l'épargne, qui est lui-même la conséquence de la contraction des recettes de fonctionnement. À ce titre, l'effort d'investissement moyen est passé de 582,7 M€ entre 2009 et 2011 à 525,7 M€ depuis 2012.

La mise en place d'une Nouvelle Région au 1er janvier 2016 appellera une cartographie des projets en cours et la mise en place d'une programmation consolidée en fonction de la prospective financière de la collectivité naissante.

Évolution des dépenses d'équipement



Un investissement en faveur de la jeunesse et du développement durable du territoire



L'investissement de la Région est principalement au service :

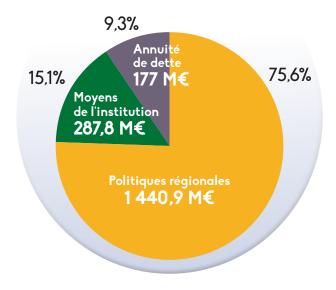
- de la jeunesse avec 187,4 M€ pour les lycées et l'apprentissage;
- du développement durable et équilibré du territoire avec 207,9 M€ pour l'aménagement, l'action économique, les transports, les ports et la rénovation urbaine.

Une priorité en faveur des politiques publiques

En 2014, les dépenses en faveur des moyens de l'institution se sont élevées à 287,8 M€, soit un gel à isopérimètre (ie. hors contrats aidés) par rapport à 2013. Ce résultat a supposé un écart par rapport à l'évolution tendancielle de la dépense, notamment les postes les plus incompressibles (charges de personnel).

La masse salariale représente 85,6% des dépenses institutionnelles. Sa maîtrise correspond à une démarche pluriannuelle : depuis 2012, elle est inférieure à 20% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

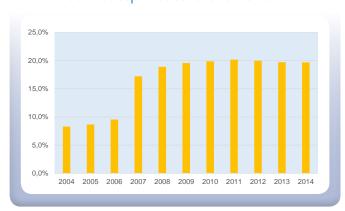
3/4 des dépenses en faveur des politiques publique régionales



Trois phases permettent de comprendre l'évolution du ratio rapportant les dépenses de personnel aux dépenses de fonctionnement :

- entre 2004 et 2008, les transferts de personnel issus de l'acte II de la décentralisation, et notamment dans les lycées, ont conduit à modifier substantiellement, non seulement le ratio, mais surtout l'organisation de la Région auparavant limitée à une administration de mission. Ainsi, le ratio a plus que doublé en quatre ans en passant de 8,3% à 18,9%.
- entre 2008 et 2011, la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement a régulièrement progressé de 0,4 point par an en moyenne pour légèrement dépasser 20%.
- depuis 2011, le ratio a diminué chaque année pour s'établir durablement en-deçà de 20%.

Part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement

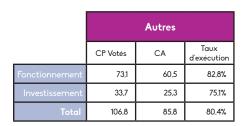


Les dépenses de l'institution	2013			2014		
POSTE DE DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Charges de personnel (012)	241 967 749,8		241 967 749,8	246 250 122,5		246 250 122,5
Autres ressources humaines*	7 712 510,4	55 096,8	7 767 607,2	2 013 306,2	42 772,0	2 056 078,2
Moyens généraux	13 539 786,6	2 605 984,2	16 145 770,9	13 715 560,7	2 167 899,1	15 883 459,7
Assemblées	7 452 504,3		7 452 504,3	7 197 420,0		7 197 420,0
Informatique	1 674 218,3	2 962 739,0	4 636 957,3	1 713 550,6	2 817 649,4	4 531 200,0
Communication	4 531 870,2	69 972,2	4 601 842,4	5 659 431,6	97 624,4	5 757 056,0
Frais financiers	2 132 420,9		2 132 420,9	445 418,1		445 418,1
Ceser	1 843 901,0		1 843 901,0	1739 937,7		1739 937,7
Nouveau Siècle	650 832,8	152 107,3	802 940,1	375 458,7	49 274,5	424 733,3
Protocole	769 377,6		769 377,6	755 387,9		755 387,9
Commande publique	305 708,1	419 637,7	725 345,8	240 409,3	165 012,3	405 421,6
Affaires juridiques	587 341,8		587 341,8	523 125,5		523 125,5
Courrier	578 498,9		578 498,9	1 002 702,9		1 002 702,9
Autres	821 511,4	821,9	822 333,2	793 622,2		793 622,2
TOTAL	284 568 232,0	6 266 359,1	290 834 591,1	282 425 453,9	5 340 231,6	287 765 685,5

 $"Un changement de périmètre est intervenu entre 2013 et 2014 avec l'intégration des contrats aidés à la politique en faveur des lycées pour 3,8 M \\ \in \mathbb{R}^{n}$

Dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention se sont établies en 2014, à 1 440,9 M€, soit une hausse de 2,8% par rapport à 2013.



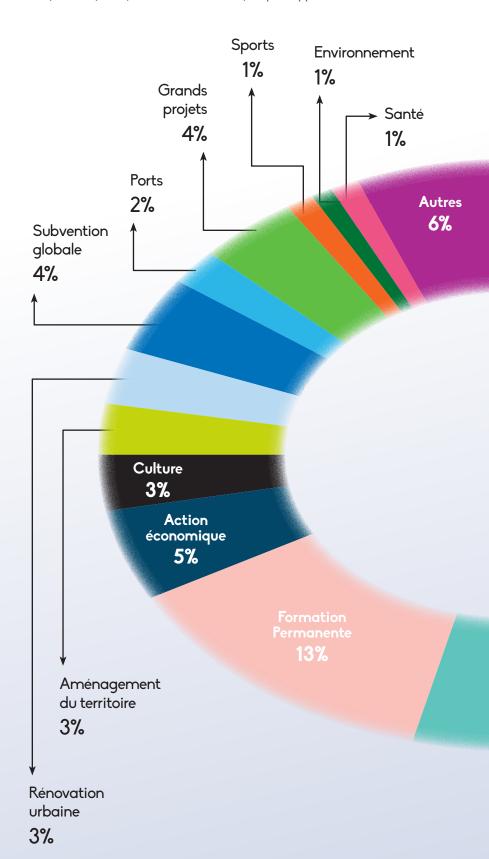
		Santé	
	CP Votés	CA	Taux d'exécution
Fonctionnement	4,8	4,7	98,7%
Investissement	13,6	9,8	72,4%
Total	18,4	14,6	79,3%

	Environnement			
	CP Votés	CA	Taux d'exécution	
Fonctionnement	13,7	13,4	97,3%	
Investissement	12,7	6,6	52,4%	
Total	26,4	20,0	75,7%	

	Sports		
	CP Votés	CA	Taux d'exécution
Fonctionnement	13,7	13,4	97,7%
Investissement	13,1	5,4	41,6%
Total	26,8	18,9	70,3%

	Grands projets			
	CP Votés	CA	Taux d'exécution	
Investissement	55,9	51,7	92,6%	
Total	55,9	51,7	92,6%	

		Ports	
	CP Votés	CA	Taux d'exécution
Fonctionnement	11,1	10,4	94,0%
Investissement	18,3	18,0	98,3%
Total	29,3	28,4	96,7%



	Transports		
	CP Votés	CA	Taux d'exécution
Fonctionnement	221,6	220,8	99,7%
Investissement	114,0	86,2	75,6%
Total	335,6	307,0	91,5%

	Lycées		
	CP Votés	CA	Taux d'exécution
Fonctionnement	111,4	111,3	99,9%
Investissement	171,4	170,1	99,2%
Total	282,8	281,3	99,5%

	Apprentissage - Formations sanitaires et sociales			
	CP Votés	és CA Taux d'exécut		
Fonctionnement	169,1	167,7	99,2%	
Investissement	22,5	17,4	77,4%	
Total	191,6	185,2	96,6%	

		Forma	tion permo	anente
		CP Votés	CA	Taux d'exécution
	Fonctionnement	184,3	182,2	98,9%
	Investissement	1,0	0,8	83,0%
	Total	185,3	183,0	98,8%
		Acti	on économ	ique
		CP Votés	CA	Taux d'exécution
Transports	Fonctionnement	36,9	35,0	94,7%
21%	Investissement	35,9	35,1	98,0%

	Culture			
	CP Votés	CA	Taux d'exécution	
Fonctionnement	43,5	43,0	99,0%	
Investissement	7,4	6,8	91,9%	
Total	50,9	49,8	98,0%	

72,8

96,3%

	Aménagement du territoire				
			Taux d'exécution		
Fonctionnement	11,6	11,3	97,4%		
Investissement	27,8	27,6	99,1%		
Total	39,4	38,9	98,6%		

	Rénovation urbaine				
	CP Votés	CA	Taux d'exécution		
Fonctionnement	545 752,3	0,5	0,0%		
Investissement	41,1	41,0	99,8%		
Total	545 793,4	41,6	0,0%		

	Subvention globale			
	CP Votés CA Taux d'exécuti		Taux d'exécution	
Fonctionnement	81,5	34,5	42,4%	
Investissement	107,9	30,2	27,9%	
Total	189,5	64,7	34,1%	

Trans 21	ports %	
	Lyc 20	ées %
Apprentissage, Formations sanitaires et sociales 13%		

- CP : crédits de paiement votés au budget primitif et à la décision modificative
- CA : compte administratif 2013
- Taux d'exécution : CA / CP

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

L'encours de dette de la Région Nord-Pas de Calais est à la fois soutenable, sain et sécurisé : rapporté à l'épargne brute de la collectivité, il se situe nettement en-deçà des seuils de vigilance ; il est dépourvu de tout produit à effet multiplicateur, dit "toxique" ; il comporte une faible exposition au risque de hausse des taux avec une part prépondérante de contrats à taux fixe et des instruments de couverture adaptés.

Néanmoins, la Région se montre attentive à la préservation de son niveau d'épargne, afin de pouvoir faire face dans les meilleures conditions au remboursement de l'annuité de sa dette.

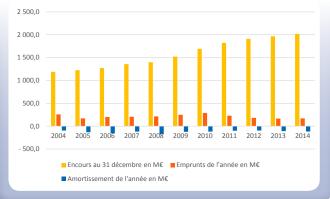
Une évolution maîtrisée de l'encours de dette

D'un côté, la Région a mobilisé 170 M€ d'emprunts nouveaux, pour financer un tiers de son effort d'investissement. De l'autre, elle a remboursé 116,8 M€ d'annuité en capital. Le flux d'encours supplémentaire s'est donc élevé à 53,2 M€, un niveau légèrement inférieur à celui de 2013.

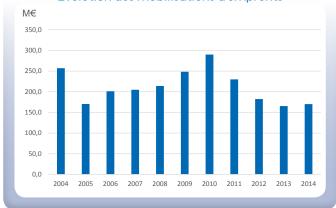
Depuis le pic de 2010, où le financement externe a atteint 290 M€, le niveau d'emprunt mobilisé a régulièrement et substantiellement diminué : 230 M€ en 2011 (-20,7%), 182,2 M€ en 2012 (-20,8%) et 165,4 M€ en fin 2013 (-9,2%). L'emprunt 2014 consolide donc la tendance.

L'encours de dette régional s'établit à 2 019,5 M€ au 31 décembre 2014. Alors que celui-ci a crû en moyenne chaque année de 6,1% entre 2004 et 2011, la Région s'est depuis efforcée de maîtriser davantage son évolution.

Évolution de l'encours de dette

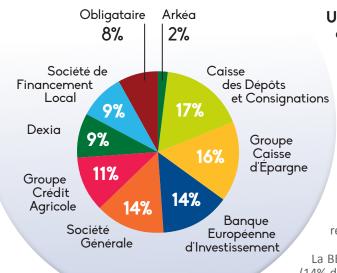


Évolution des mobilisations d'emprunts



Les partenaires financiers de la Région

Ainsi, le rythme de croissance a été divisé par plus de deux, par paliers successifs, au cours des trois derniers exercices : +4,8% en 2012, +2,9% en 2013 et +2,7% en 2014.



Un recours exclusif à la Banque européenne d'investissement (BEI)

Le besoin d'emprunt de la Région a été satisfait par deux tirages auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) :

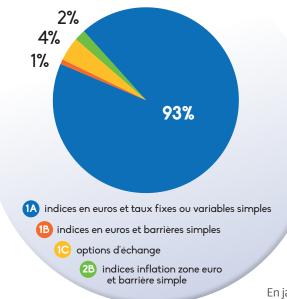
- un premier de 100 M€ en avril, sur une durée de 25 ans à un taux Euribor 3 mois + 0,67% ;
- un second de 70 M€ en décembre, sur une durée de 25 ans, à un taux Euribor 3 mois + 0,47%.

Ces marges bancaires très performantes résultent de la qualité de signature de la collectivité, notée " A+ // perspective stable" par l'agence Standard & Poor's, et de la disponibilité de la liquidité sur les marchés. Les emprunts de la BEI sont adossés à un programme d'investissement pluriannuel en faveur des lycées régionaux.

La BEI figure dorénavant au troisième rang des prêteurs de la Région (14% de l'encours de dette), après la Caisse des dépôts et consignations (17%) et le groupe Caisse d'épargne (16%).

L'encours de dette régional est très majoritairement bancaire (91,6%), le solde correspondant aux emprunts obligataires émis depuis 2004.

Un encours très sécurisé



Un encours très sécurisé

L'encours de dette régionale est composé à 93% de produits classés "1A" dans la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales dite "Charte Gissler".

Selon la même logique de sécurité, les contrats à taux fixe représentent 75% de l'encours régional. La Région a profité de la faiblesse historique des taux d'intérêt pour procéder à des opérations d'échange de taux en faveur du taux fixe.

Les taux d'intérêt ont diminué au cours de l'exercice 2014, notamment en juin et en septembre : le 1er septembre 2014, l'EONIA est passé en territoire négatif (-0,013%) pour descendre jusqu'à -0,085% en décembre. Le 8 septembre, l'Euribor 3 mois est devenu inférieur à 0,1% (0,094%). Il a achevé l'année 2014 à 0,078% le 31 décembre.

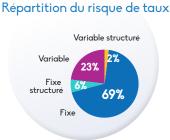
En janvier 2015, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé le lancement d'un programme d'achat d'actifs jusqu'en septembre 2016. Ce calendrier offre une certaine visibilité de nature à envisager un ajustement du risque de taux.

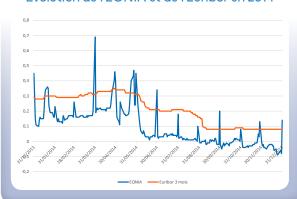
L'encours à taux variable est indexé selon un schéma en trois tiers :

- à hauteur de 36% sur des taux interbancaires Euribor ;
- à hauteur de 33% sur l'EONIA et ses dérivés ;
- à hauteur de 31% sur le taux du livret A ou du livret d'épargne populaire.

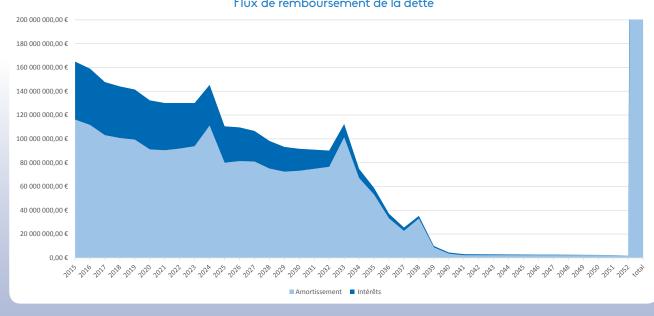
Évolution de l'EONIA et de l'Euribor en 2014







Flux de remboursement de la dette



Une trésorerie optimisée

La gestion de la trésorerie régionale repose sur trois orientations :

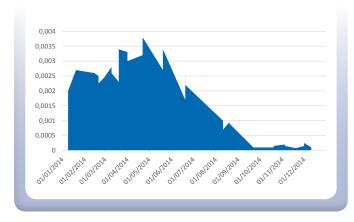
- l'optimisation des échéanciers de paiement afin d'éviter que la collectivité assure la trésorerie d'organismes tiers pour lesquels un tel appui n'est pas nécessaire;
- la limitation des disponibilités sur le compte au Trésor ;
- la minimisation du coût des opérations de trésorerie.

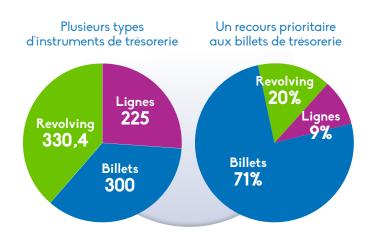
L'évolution du solde sur le compte au Trésor au cours de l'année 2014 reflète la logique de "trésorerie zéro" poursuivie par la collectivité. Les rares pics sont limités à quelques jours et font suite à des versements importants ou visent à anticiper des paiements pour des montants élevés.

Pour faire face à ses besoins, la Région dispose de trois types d'outils : les lignes de trésorerie, les billets de trésorerie et les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie ou "crédits revolving". Au total, ces instruments portent sur 855,4 M€ et sont répartis en 225 M€ de lignes de trésorerie (26,3%), 300 M€ de billets de trésorerie (35,1%) et 330,4 M€ de crédits revolving (38,6 %).

Toutefois, au regard du coût relatif des différents instruments, la Région recourt prioritairement aux billets de trésorerie.

Évolution des taux des billets de trésorerie en 2014





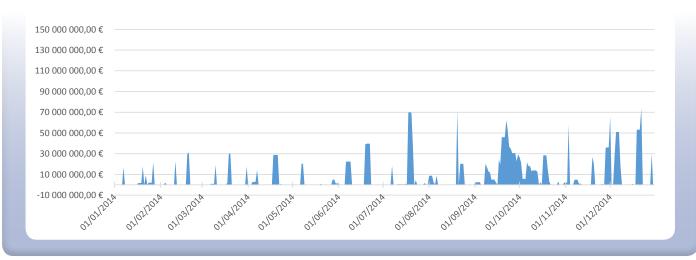
En 2014,ceux-ci ont permis de couvrir 71% du besoin de trésorerie de la collectivité, contre 20% via les crédits revolving et 9% grâce aux lignes de trésorerie.

En effet, les taux dont la Région a bénéficié pour ses billets de trésorerie ont fortement baissé au cours de l'exercice pour devenir quasiment nuls à compter du mois d'octobre. Le 22 septembre, le 20 octobre et le 11 décembre, la Région a émis des billets de trésorerie pour un taux de 0,01%.

La quasi gratuité des billets de trésorerie tient à la politique conduite par la BCE, à la bonne installation dans le paysage financier du programme régional de billets de trésorerie et à la crédibilité budgétaire de la collectivité, noté "A-1" par l'agence Standard & Poor's.

Le coût de la trésorerie est également pris en compte pour l'arbitrage à opérer entre le recours à l'emprunt et l'utilisation d'instruments de trésorerie. Le moindre coût de la trésorerie conduit à mobiliser plus tard les emprunts et génère ainsi des économies sur les frais financiers.

Une démarche de trésorerie "zéro"



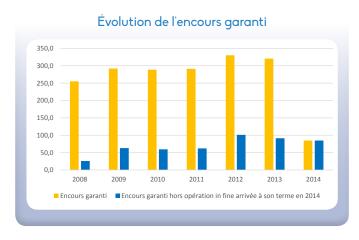
DETTE GARANTIE

Un encours de dette garantie réajusté et offrant de nouvelles marges de manœuvre

L'octroi d'une garantie d'emprunt par la Région résulte d'un équilibre entre :

- la maîtrise des risques consolidés (dette directe et dette garantie);
- l'opportunité d'utiliser un instrument financier dont l'effet levier peut s'avérer plus pertinent que la subvention.

Au 31 décembre 2014, l'encours de dette garantie par la Région s'élève à 84,7 M€, soit un niveau quatre fois inférieur à celui constaté fin 2013. Cette évolution renvoie essentiellement à un effet de composition : en juin 2014, un remboursement in fine pour une grosse opération (EPINORPA) a conduit, à lui seul, à une diminution de l'encours à hauteur de 229,1 M€. En neutralisant cet effet, l'encours garanti par la Région apparaît en repli de 6,6 M€ par rapport à 2013. Sur la période 2012-2014, l'encours moyen a été de 92,4 M€ contre 61,5 M€ sur le cycle 2009-2011.



Un encours garanti au bénéfice de trois types d'actions

46%

23%

31%

Deux garanties d'emprunt ont été accordées par la Région en 2014 : en faveur d'un lycée à hauteur de 0,3 M€ et au titre d'opérations de logement social pour 25,9 M€.

46% des bénéficiaires relèvent du champ des collectivités territoriales et des établissements publics, 31% du logement social et 23% de l'enseignement secondaire privé (lycées).

Garanties destinées à des associations (lycées privés)

Garanties en faveur du logement social

Garanties en faveur de collectivités territoriales et établissements publics

DEUX REGARDS EXTÉRIEURS SUR LA GESTION DE LA RÉGION

En 2014, la Région a bénéficié à la fois du diagnostic de la Chambre régionale des comptes et de l'agence de notation Standard & Poor's. Les magistrats financiers ont examiné la gestion des exercices 2008 à 2013 et identifié une "situation globalement équilibrée, malgré un contexte économique défavorable marqué par un taux de chômage élevé et un bouleversement majeur en matière de fiscalité". Les analystes financiers ont pour leur part maintenu la note de la collectivité, en l'assortissant d'une perspective stable.

Un rapport de la Chambre régionale des comptes qui conforte la gestion de la Région

La Chambre régionale des comptes Nord-Pas de Calais Picardie souscrit à l'analyse des services régionaux en ce qui concerne les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle. Celle-ci a en effet relevé deux évolutions structurelles ayant affecté le budget :

- la réduction de son autonomie fiscale;
- l'accroissement de la dépendance de la collectivité aux concours de l'État.

En dépit de ce contexte institutionnel défavorable, la Région dispose d'une épargne qualifiée de "suffisante" et sa capacité de désendettement n'est pas préoccupante.

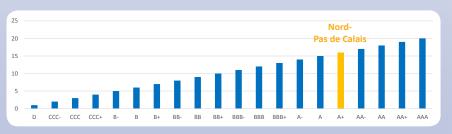
Une qualité de crédit reconduite au rang "A+"

En 2014, l'agence Standard & Poor's a maintenu la note attribuée à la Région, en l'occurrence "A+". En effet, elle estime que "l'administration régionale dispose d'outils de contrôle et d'évaluation satisfaisants, assure un bon suivi de ses satellites et témoigne d'une gestion active

et prudente de sa dette et de sa trésorerie". L'agence anticipe notamment une baisse en volume des dépenses de fonctionnement pour faire face au repli des recettes de fonctionnement, qu'elle estime à 1,4% par an en moyenne. Elle considère également que le rôle d'autorité de gestion des fonds européens permettra à la collectivité de dégager des marges de manœuvre.

La note à court terme de la Région a, elle, été maintenue à "A-1", ce qui lui permet de recourir aux outils de trésorerie les plus performants.

Grille de notation Standard & Poor's



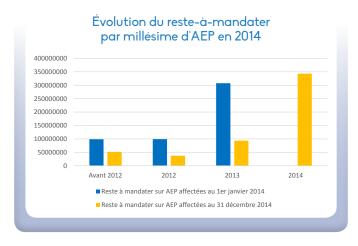
STOCK DES AUTORISATIONS PLURIANNUELLES

Le rythme d'ouverture et d'affectation des autorisations de programme (AP) et d'engagement pluriannuel (AEP) repose sur une analyse prudente du niveau anticipé des crédits de paiement des exercices à venir, afin de préserver la capacité de décision future de la collectivité et d'éviter tout "effet boule de neige", autrement dit d'accumulation incontrôlée de mesures antérieurement décidées (MAD).

Une gestion responsable des AEP

Au 31 décembre 2014, le stock des AEP affectées non mandatées s'élève à 525,8 M€, contre 499,9 M€ au 1^{er} janvier. 701,8 M€ d'AEP ont été affectées en 2014, contre 969,3 M€ un an auparavant (-27,6%). 612,2 M€ ont d'ores et déjà été mandatés, aboutissant à un solde de 89,6 M€.

Le ratio de couverture des AEP affectées est demeuré stable en 2014 : il est passé de 0,57 à 0,59. Les affectations restant à financer par des crédits de paiement représentent 215 jours de mandatement sur la base de l'exercice 2014. Ces affectations sont à hauteur de 65,3% des affectations 2014. L'exercice 2014 a permis de réduire de 308,8 M€ à 93,5 M€ le reste-àfinancer sur affectations 2013.

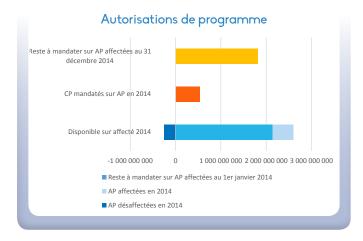


Un effort de 0,6 point sur le ratio de couverture des AP

■ AEP désaffectées en 2014

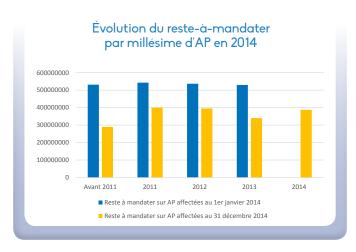
Les projets d'investissement ayant une durée de vie plus élevée, le travail de sécurisation du rythme d'ouverture et d'affectation des AP est d'autant plus important. Le stock des AP affectées non mandatées atteint 1 812,8 M€ au 31 décembre 2014, contre 2 041,9 M€ au 31 décembre 2013.

L'effort de réduction a ainsi été de 221,9 M€ pour un supplément de mandatement limité à 23 M€ (509,1 M€ en 2013 et 532,1 M€ en 2014). Le rapport est de 1 à 10. C'est donc le repli du flux d'affectations qui a permis d'obtenir ce résultat. La baisse a été de 199,2 M€ entre 2013 (659,5 M€) et 2014 (460,3 M€).



L'effort de préservation des marges de manœuvre futures se traduit par la diminution du ratio de couverture de 4 à 3,4. Ainsi, 219 jours de mandatement ont été dégagés pour la capacité de décision future de la collectivité. Les décisions d'affectation prises supposent un peu plus de trois années de mandatement pour pouvoir être honorées.

À l'issue de l'exercice 2014, le stock des AP affectées non mandatées comprend de manière équilibrée les différents millésimes d'affectation : AP antérieures à 2011 (16%), AP 2011 (22,1%), AP 2012 (21,8%), AP 2013 (18,7%) et AP 2014 (21,4%).



FONDS EUROPÉENS

Depuis 2007, la Région est autorité de gestion déléguée de deux subventions globales :

- Fonds social européen (FSE) pour 86,6 M€;
- Fonds européen de développement régional (FEDER) pour 243,7 M€.

Au titre de la programmation 2007-2013 et en vertu de l'article 56 du règlement (CE) n°1083-2006 du Conseil du 11 juillet 2006, sont éligibles les dépenses payées jusqu'au 31 décembre 2015.

Cette année, 64,7 M€ ont été dépensés pour une recette de 79,8 M€, soit un solde positif de 15,1 M€, avec un solde négatif de 5,7 M€ sur le FEDER et un solde positif de 20,8 M€ sur le FSE.

En cumulé, le taux de réalisation du FEDER et du FSE atteint respectivement 63,1% et 60,2%.

Les deux derniers exercices budgétaires ont marqué une accélération de la mise en œuvre de la subvention globale FEDER. En effet, un tiers du programme a été réalisé en 2013 et en 2014. Concernant le FSE, après une décélération en 2013, le rythme de réalisation de la subvention globale a retrouvé son niveau de 2012 (18%).

Un rôle renforcé pour la Région sur la programmation 2014-2020

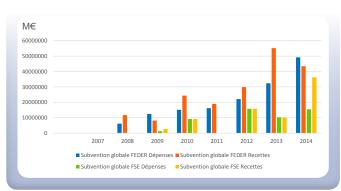
En vertu de l'article 78 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Région est devenue autorité de gestion des fonds européens pour la programmation 2014-2020. Ce rôle confié à l'institution a eu un double effet :

- de montée en charge des volumes budgétaires (inscriptions / réalisations) ;
- et d'extension des champs concernés (environnement, transports...). Les montants de FEDER et FSE de la nouvelle programmation sont deux fois et demie fois plus importants que sur la période 2007 à 2013 : de 243,7 M€ à 673,6 M€ pour le FEDER ; de 86,6 M€ à 243,7 M€ pour le FSE.

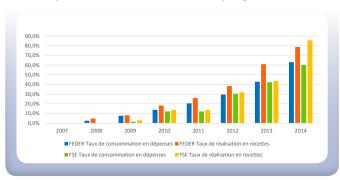
La Région bénéficie au sein du FSE d'une enveloppe spécifique intitulée "Initiative pour l'emploi des jeunes" (IEJ). Ce dispositif résulte d'une décision prise par le Conseil européen du 15 mars 2013, et porte, à l'échelle de l'Union européenne, sur une enveloppe globale de 6 Mds€. L'IEJ a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 24 ans sans emploi et ne suivant ni études, ni formation et qui résident dans une région éligible au regard de son taux de chômage des jeunes (supérieur à 25%). La Région Nord-Pas de Calais a été dotée d'une enveloppe de 59,5 M€, dont 22,3 M€ d'IEJ, 22,3 M€ de FSE et 14,9 M€ de contreparties régionales. L'État apporte une somme équivalente, en l'occurrence 58,4 M€.

Enfin, pour la programmation 2014-2020, la Région devient aussi l'autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

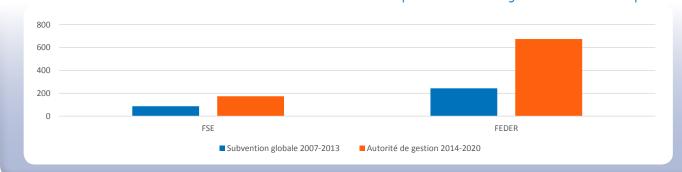
Fonds européens depuis 2007



Rythme de mise en œuvre des programmes



Une montée en puissance de la Région sur les fonds européens



RATIOS ATR

"Afin de permettre à chacun d'avoir une vision de la situation financière et des engagements plus proches de la réalité", l'article 13 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (dite loi "ATR") a instauré l'obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants, de faire figurer en annexe des documents budgétaires 11 ratios financiers synthétiques.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	189,8 €	204,7 €	256,2 €	268,6 €	278,5 €	281,9 €	282,8 €	290,1€	299,1€	304,7 €
2	Produit des impositions directes par habitant	84,4 €	89,0 €	88,7 €	94,3€	102,0 €	29,4 €	54,6 €	55,5 €	57,6 €	55,0 €
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	265,8 €	278,7 €	327,2 €	346,8 €	356,9 €	362,2 €	364,3 €	376,2€	375,5 €	374,5 €
4	Dépenses d'équipement brut par habitant	91,2€	99,1 €	110,0 €	124,5 €	137,8 €	134,5 €	134,5 €	124,5 €	117,8 €	119,1 €
5	Encours de la dette par habitant	317,3 €	323,1 €	340,8 €	349,8 €	372,4 €	413,5 €	444,3 €	465,0 €	479,6 €	491,7 €
6	Dotation globale de fonctionnement par habitant	85,6 €	88,3 €	90,8€	93,1€	92,3 €	90,3€	87,7 €	87,6 €	88,8 €	86,4 €
7	Dépenses de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	8,7%	9,6%	17,2%	18,9%	19,6%	19,9%	20,2%	20,0%	19,7%	19,7%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	178,0%	151,2%	135,9%	135,8%	141,0%	148,2%				
9	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	84,3%	87,4%	87,8%	88,1%	91,0%	85,9%	84,3%	83,3%	86,7%	88,5%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	33,5%	34,7%	32,9%	35,1%	38,6%	37,1%	39,2%	33,1%	30,9%	31,8%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	116,7%	113,3%	101,8%	98,6%	104,3%	114,2%	121,9%	123,7%	127,5%	131,3%

DÉMATÉRIALISATION DE LA CHAÎNE COMPTABLE

En 2014, la Région Nord-Pas de Calais a dématérialisé sa chaîne comptable et utilisé ce projet comme un levier de modernisation de ses pratiques. En effet, le champ de la dématérialisation mise en œuvre excède les exigences nationales pour concerner, non seulement les pièces comptables (titres, mandats, bordereaux), mais également leurs pièces justificatives (factures, marchés, conventions, délibérations...). Les échanges avec le comptable public (Paierie régionale) sont intégralement dématérialisés. Cette option a permis à la fois d'harmoniser les pratiques entre directions et de réinterroger les procédures de la collectivité.

Ainsi, ne sont désormais envoyés dans les flux que les documents strictement nécessaires au regard des dispositions réglementaires en vigueur. Cette évolution s'est appuyée sur la définition de référentiels de pièces justificatives, tant en matière de subventions et de commande publique que de recettes.

La dématérialisation de la chaîne comptable a été opérationnelle le 16 juin 2014, soit plus de six mois avant l'échéance nationale du 1^{er} janvier 2015. Au cours de cette période, 30 000 mandats et titres ont été transmis selon le nouveau format dématérialisé, accompagnés de leurs pièces justificatives.

La seconde étape porte actuellement sur la dématérialisation des flux en amont des titres et mandats, c'est-àdire entre les différentes directions et la direction des finances. On parle de dématérialisation administrative en complément et appui de la dématérialisation comptable.

LEXIQUE

Annuité de la dette : somme des intérêts versés et du capital de la dette remboursé au cours de l'exercice.

Autorisation d'engagement pluriannuel (AEP) /autorisation de programme (AP) : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer des opérations pluriannuelles en fonctionnement / en investissement.

Billets de trésorerie : alternative aux lignes de trésorerie, les billets de trésorerie sont des titres de créances émis par la collectivité directement auprès des investisseurs institutionnels (entreprises, compagnies d'assurance, mutuelles...) à un taux d'intérêt très performant, sur une durée pouvant varier de 1 à 365 jours.

Budget primitif : document prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une année.

Capacité dynamique de désendettement : ce ratio de solvabilité se mesure en rapportant l'encours de la dette au 31 décembre de l'année à l'épargne brute. La capacité de désendettement, exprimée en années, correspond à la durée nécessaire pour rembourser sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée.

Charte Gissler: définie par la circulaire du 25 juin 2010, la Charte Gissler permet de ranger les produits financiers proposés aux collectivités territoriales selon une matrice à double entrée : le chiffre de 1 à 5 traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt ; la lettre, de A à E, exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Compte administratif : document retraçant l'exécution du budget, c'est-à-dire l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis dans l'année écoulée.

Crédits de paiement : limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (d'engagement) correspondantes.

Décision modificative: document budgétaire voté en cours d'exercice et venant ajuster les prévisions initiales du budget primitif, en fonction des événements intervenus depuis le 1^{er} janvier et ceux anticipés d'ici le 31 décembre.

Dépenses de fonctionnement : elles sont liées au fonctionnement courant de la Région et recouvrent principalement les charges de personnel, les dépenses d'entretien et de fournitures et les intérêts de la dette.

Dépenses d'investissement : ensemble des opérations ayant un impact sur le patrimoine de la Région ou d'un tiers bénéficiaire, telles que les remboursements d'emprunt, les prêts et avances accordés, les dépenses d'équipement (acquisitions mobilières et immobilières, constructions, réparations) et les subventions d'équipement.

Émissions obligataires : opérations financières consistant à émettre des titres de dettes sur les marchés financiers, en complément des emprunts levés auprès des établissements bancaires. La particularité des emprunts obligataires est leur remboursement en une fois, au terme ("in fine").

Épargne brute : excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Cet indicateur traduit la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

Épargne nette : on l'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette échu dans l'année. Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres dans son fonctionnement courant afin de financer tout ou partie de son effort d'investissement.

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA): Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire - à un taux de 15,761% - la TVA que les collectivités ont acquittée sur leurs dépenses d'équipement et qu'elles ne peuvent pas récupérer directement par la voie fiscale. Ne sont éligibles que les dépenses ayant pour effet d'accroître le patrimoine de la collectivité (travaux, acquisitions).

Péréquation : mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de ressources et donc les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. On distingue la péréquation horizontale, qui s'effectue entre les collectivités territoriales (cf. CVAE), et la péréquation verticale, assurée par les dotations versées par l'État aux collectivités territoriales (cf. DGF).

Ratio de couverture : nombre d'années nécessaires pour mandater toutes les autorisations pluriannuelles (AEP et AP) disponibles à la fin d'un exercice, sur la base du niveau de mandatement de celui-ci.

Taux d'autofinancement des dépenses d'investissement : il mesure la part de l'effort d'investissement couverte par des ressources définitives, le solde traduisant un besoin de financement qui sera couvert par la mobilisation de l'emprunt. Le taux d'autofinancement traduit l'indépendance financière de la collectivité par rapport à des formes de financement externes (bancaires ou obligataires).

Taux d'épargne brute : rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'épargne nette : rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement.

Taux fixe : taux d'intérêt fixé sur toute la durée de l'emprunt, insensible aux variations des marchés financiers.

Taux variable : taux d'intérêt exposé aux variations des marchés financiers.



Directeur des publications : Yves DURUFLÉ
Document réalisé par la DGF et la Communication Interne - Avril 2015

Région Nord - Pas de Calais 151 avenue du Président Hoover, 59555 Lille cédex